



PRODUCTION

- Les unités de production n°1, 3, 5 et 6 sont en fonctionnement, à disposition du réseau électrique.
- L'unité de production n°2 est à l'arrêt programmé pour une visite partielle.
- L'unité de production n°4 est à l'arrêt programmé pour une visite partielle.

OPERATION PRESSE

ENVIRONNEMENT : TOURNEZ !



La centrale de Gravelines a convié les représentants des médias locaux et régionaux (presse écrite, radio, TV) ce lundi 6 mai 2019 pour suivre un «Tournée environnement» effectuée quotidiennement par les techniciens de la centrale. Ce sont ainsi près de 23,000 prélèvements et analyses qui sont effectués chaque année pour contrôler les rejets et leur impact sur l'environnement.

Une occasion exceptionnelle de découvrir la façon dont la centrale prend chaque jour ses mesures environnementales sur le terrain afin de surveiller et d'analyser la qualité des éléments qui entourent le site : l'eau de mer et de pluie, l'herbe, l'air, le vent ou encore le lait des fermes environnantes.

DEBAT PUBLIC

VOUS AVEZ DIT PNGMDR ?

Le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs 2019-2021 fait l'objet d'un débat public du 17 avril au 25 septembre 2019.



Cette plateforme participative vous permet d'exprimer un avis et/ou de commenter les avis déjà publiés ; de poser une question aux maîtres d'ouvrage, la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat, Ministère de la Transition écologique et solidaire) et l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) ; de poser une question à la commission qui organise le débat. Ce débat public donnera lieu à l'organisation de **23 réunions publiques** sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus sur le plan de gestion des matières et déchets radioactifs et sur le débat public nous vous invitons à visiter le site du débat : <http://pngmdr.debatpublic.fr>.

Déchets radioactifs : des solutions existent, parlons-en !

EDF, industriel **responsable** de la gestion des déchets radioactifs issus de l'exploitation et du démantèlement de ses centrales nucléaires, participe à ces échanges et y voit une **opportunité** d'expliquer ce que sont ces déchets et la manière dont ils sont gérés.

Ce débat sera notamment l'occasion de faire savoir que l'entreprise dispose, grâce à un système industriel performant, de solutions de gestion pérennes pour **90 % de ses déchets radioactifs** et qu'elle contribue activement à la mise en place de solutions de long terme pour les **10 % restants**. Sur ces 10 %, 2/3 sont de très faible activité radioactive et aucun ne sont de haute activité.

Le débat est ouvert à tous, pour y participer rendez-vous sur <https://participons.debatpublic.fr>

Pour ne rien manquer du débat :

- le compte Twitter du débat [@DebatPNGMDR](https://twitter.com/DebatPNGMDR)
- la [page Facebook](#)

Réunions publiques PNGPDR organisées dans le Nord :

- Le 28 mai 2019 à Lille
- Le 12 septembre 2019 à Gravelines



EXPLOITATION

Risque de non tenue au séisme de fixations des séparateurs de vapeur

Sur les réacteurs des paliers 900 (CPY)* et 1300** MW l'alimentation de secours des générateurs de vapeur*** est réalisée au moyen de turbo-pompes, dont le fonctionnement est assuré par de la vapeur en provenance du générateur de vapeur. L'assèchement de la vapeur est garanti au moyen de séparateurs, situés sur la ligne en amont de la turbopompe.

Suite à des opérations de contrôle des séparateurs de vapeur des centrales du parc nucléaire en exploitation, des anomalies de fixation de ces séparateurs ont été détectées. Ces anomalies seraient susceptibles de remettre en cause leur tenue en cas de séisme SMS****. Des investigations plus poussées ont permis de montrer la présence de ces anomalies sur l'ensemble des centrales du palier 1300 MW et CPY.

Cet événement n'a aucun impact sur la sûreté des installations. En effet, en cas de séisme, les procédures d'exploitation à conduire en conditions accidentelles permettraient de replier et maintenir le réacteur dans un état sûr. Les modifications ont été effectuées pour l'ensemble des centrales du palier 1300 MW. Pour les centrales du palier CPY, le renforcement des fixations du séparateur de vapeur sera effectué selon les délais définis avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Néanmoins, en raison de cet écart de conformité des fixations, cet événement a été déclaré par EDF à l'ASN comme un événement significatif générique de niveau 0 sur l'échelle INES qui en compte 7 le 30 avril 2019, pour les centrales du palier 1300MW et CPY.

**vingt-huit réacteurs de 900 MWe au Blayais, à Chinon, à Cruas-Meysses, à Dampierre-en-Burly, à Gravelines, à Saint-Laurent-des-Eaux et au Tricastin ;*

***vingt réacteurs de 1300 MWe à Belleville, Cattenom, Golfech, Nogent-sur-Seine, Penly, Flamanville, Paluel et Saint-Alban*

****un générateur de vapeur est un échangeur thermique entre l'eau du circuit primaire et l'eau du circuit secondaire d'une centrale nucléaire*

*****Le dimensionnement des systèmes d'une centrale nucléaire implique la définition de deux niveaux de séisme de référence : le séisme maximal historiquement vraisemblable (SMHV) qui est supérieur à tous les séismes s'étant produits au voisinage de la centrale depuis mille ans, et le séisme majoré de sécurité (SMS), séisme hypothétique d'intensité encore supérieure.*

Événement environnement

Le 14 avril 2019, le rejet d'une fosse tampon de collecte des eaux usées est effectuée vers le canal de rejet. L'analyse des prélèvements systématiques réalisés sur les rejets d'eau pluviale met en évidence un dépassement ponctuel de la valeur limite de concentration en phosphate (30 mg/litre durant 54 mn). Des investigations sont lancées pour déterminer l'origine des effluents en cause. Cet écart, du domaine environnement, a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le 2 mai 2019.

Événement de sûreté

Le 20 avril 2019, l'unité de production n°1 est en fonctionnement. Lors d'un contrôle préventif de l'hydrométrie d'un caisson du poste d'évacuation d'énergie*, les intervenants relèvent une pression en gaz SF6** basse, alors qu'aucune alarme n'apparaît en salle de commandes. Un diagnostic du densistat, un appareil de mesure et de surveillance de la pression du gaz, est alors demandé. Les intervenants raccordent une mallette de diagnostic sur l'installation. Aussitôt, les alarmes apparaissent en salle de commande. Elles déclenchent une réduction automatique de la puissance, qui a pour effet une sortie du domaine de pilotage autorisé durant 4 minutes. L'exploitant demande aussitôt de retirer la mallette de diagnostic. Le domaine de pilotage redevient conforme. Le densistat défectueux a été remplacé. Cet écart, qui n'a pas eu de conséquence sur la sûreté, l'environnement et la santé du personnel, a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le 2 mai 2019 au niveau 0, en-dessous de l'échelle INES.

**Le poste d'évacuation d'énergie permet d'évacuer l'énergie produite par l'alternateur. Par ses organes de coupure et de mise à la terre, il protège les matériels électriques contre les défauts.*

*** Le gaz SF6 présent dans un caisson blindé, soumis à une pression élevée, permet d'éviter tout risque d'arc électrique.*

Inspection

Une inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire a eu lieu sur des chantiers de la visite partielle de l'unité de production n°4 le 30 avril 2019.